

# L'HONNEUR DE LA COURONNE

**WEBINAIRE  
EN DIRECT**

**LE MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022 | DE 15 H 30 À 17 H (HEURE DE L'EST)**

**INSCRIPTION :** <https://www.jedonneenligne.org/ciaj-icaj/P340/>

Le formulaire d'inscription sera disponible jusqu'au 13 septembre 2022, à midi (heure de l'Est).

**COÛT :** \$40/personne. Membres de l'ICAJ : gratuit (inscription obligatoire pour les webinaires en direct).

**LANGUE :** En anglais, avec interprétation simultanée

## APERÇU

Pour commémorer le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, qui reconnaît et affirme les « droits existants – ancestraux ou issus de traités – des peuples autochtones du Canada », ce webinaire posera un regard critique sur l'évolution de l'honneur de la Couronne, son utilisation et son application. L'honneur de la Couronne est un principe constitutionnel et un « précepte fondamental » du droit des autochtones – le droit régissant la relation constitutionnelle entre la Couronne et les peuples autochtones. La Cour suprême a défini l'honneur de la Couronne comme le principe selon lequel les serviteurs de la Couronne, ou du gouvernement, doivent « agir honorablement » et cet honneur est toujours « en jeu » dans les relations de la Couronne avec les peuples autochtones. Ce panel étudiera l'honneur de la Couronne, tant du point de vue de ses promesses que de ses inconvénients. Bien que la Cour suprême ait défini l'honneur de la Couronne comme la promotion du fait de « concilier la préexistence des sociétés autochtones et la souveraineté de Sa Majesté », ce principe est rendu problématique par la reconnaissance de l'histoire de la colonisation et l'affirmation de la souveraineté canadienne comme incontestablement légitime. L'honneur de la Couronne représente-t-il une voie idéalisée et réalisable sur le chemin de la réconciliation, ou est-il trop ancré dans une conception coloniale et paternaliste de la relation entre la Couronne et les peuples autochtones pour entraîner un véritable changement ?

## CONFÉRENCIERS

- Jason Madden, associé codirecteur, [Pape Salter Teillet LLP](#)
- Candice Telfer, directrice juridique, [ministère des Affaires autochtones de l'Ontario](#)

## MODÉRATEUR

- M<sup>e</sup> René Morin, avocat à la retraite et auteur, *La Construction du droit des Autochtones par la Cour suprême du Canada, Témoignage d'un plaideur*

\*Les biographies sont disponibles sur le site de l'ICAJ :

<https://ciaj-icaj.ca/fr/programmes-a-venir/webinaire-lhonneur-de-la-couronne-14-septembre-2022>

## NOTE

Les indications pour accéder à la plateforme Zoom seront transmises à chaque participant par courriel de 24 à 48 h avant le webinaire. Il sera possible de le visionner en différé.

### HEURE DE DIFFUSION EN FONCTION DES DIFFÉRENTS FUSEAUX HORAIRES :

<b>HP</b>	de 12 h 30 à 14 h	<b>HC</b>	de 14 h 30 à 16 h	<b>HA</b>	de 16 h 30 à 18 h
<b>HR</b>	de 13 h 30 à 15 h	<b>HE</b>	de 15 h 30 à 17 h	<b>HT</b>	de 17 h à 18 h 30